



6.2.b Tableau des servitudes

Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 03 03 2026,

Le maire,



Tableau des servitudes d'utilité publique

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	1 – Manoir de Kérat (inscrit) 2 – Château de Kéran (inscrit) 3 – Ferme du Château de Kéran (inscrit) 4 – Dolmen de Kerhenry	Code du patrimoine art L.621-1 à L.621-22, L.621-25 à L.621-29, L.621-30-1 alinéa 1, 2 et 3, L.621-31, Décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux MH et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager art 9 à 18, 34 à 40, 49 à 51. Arrêté Préfectoral (Préfet de Région) du 27 avril 2022	DRAC de Bretagne STAP du Morbihan Petit hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 VANNES	AC1
Servitude relative aux sites inscrits et classés	Site naturel du Golfe du Morbihan site inscrit le 15/04/1965	Articles L.341-1 à L341-15 et R341-1 et suivants du code de l'environnement	DRAC de Bretagne STAP du Morbihan Petit hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 VANNES	AC2
Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers	Concerne tout le territoire communal	Article 2 du Décret-loi du 30/10/1935 sur la protection des eaux potables et des établissements ostréicoles	M. Le Directeur Départemental de l'ARS Bretagne Délégation territoriale du Morbihan Pôle Santé Environnement 32 Bd de la R2sistance BP 514 56019 VANNES Cedex	AS2
Servitude de passage des piétons sur le littoral	Sentier littoral institué par arrêté préfectoral du 28/03/1991 complété par l'arrêté du 17/12/1986	Articles L.160-6 à L160-8 et R.160-8 à R.160-33 du code de l'urbanisme	DDTM56 1 allée général Le Troadec BP 520 56019 VANNES Cedex	EL9



Tableau des servitudes d'utilité publique

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Concerne tout le territoire communal	Code des transports Article L 6352-1 Arrêté du 25 juillet 1970	Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Pôle Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cedex	T7